

13,000 qui ne le soient pas. Pourquoi ces congrégations ne demandent-elles pas l'autorisation? C'est qu'il faudrait produire leurs statuts et que ces statuts sont contraires à la loi civile. On veut rester une milice romaine et indépendante. (Applaudissements à gauche.)

J'arrive à la question de légalité. L'opinion du gouvernement, fondée sur une jurisprudence constante de la cour de cassation, est que la législation sur cette matière depuis les lois de 1790 et 1792 et le décret de messidor an XII, est toujours en vigueur. La loi a été proclamée même dans le Sénat impérial.

Et à ce propos je dirai que le gouvernement impérial n'a pas tant visé les Jésuites que la conduite qu'on dit. Il a fermé plusieurs de leurs établissements, il a dissous d'autres congrégations non autorisées.

Je pourrais même citer une lettre du Père Beckx réclamant contre une de ces décisions et déclarant au gouvernement impérial que les Jésuites étaient ses meilleurs amis; l'épave de l'opinion sur cette matière dans le même sens.

M. DE GAUVARDIE. — Lisez le lettre!

M. DE RAVIGNAN. — Donnez lecture des documents (Tumulte prolongé.)

M. LE MINISTRE. — C'est encore l'opinion de M. Baroche, de M. Duruy, du président Bonjean, ce martyr...

M. DE GAUVARDIE. — Connaissez-vous ses dernières paroles? (Exclamations à gauche.)

Je demande la parole pour un fait personnel.

M. LE MINISTRE. — M. Bonjean condamnant la loi de 1850 sous sévèrement que ne s'oserait le faire moi-même.

Il cite également l'opinion de M. Troplong.

M. DE GAUVARDIE. — Quant à M. Bonjean, il a déposé ses opinions au moment de sa mort. (Agitation prolongée.)

M. ROCHER. — A quelle date parlait-il ainsi?

M. LE MINISTRE. — En 1857. De tout ce que je viens d'exposer, il résulte que les congrégations non autorisées et spécialement les Jésuites sont dans un état permanent de contrevention.

Il y a un précédent considérable pour l'article 7: c'est l'ordonnance de 1828. Mais on me dit qu'elle est antérieure à la Charte de 1830, qui a proclamé la liberté de l'enseignement.

Eh bien! j'arrive en 1831, où l'on essaya d'organiser cette liberté; la commission chargée de préparer la loi y inséra une disposition interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées.

Cette disposition fut soutenue par Cuvier, par Daunou, et le premier cita l'opinion de Napoléon I^{er} qui, parlant des Jésuites et du Pape, disait:

«Quelle confiance peut-on avoir en des gens qui se donnent réciproquement des serments à gauche. — (Rires et applaudissements à droite.)

L'orateur cite encore l'opinion de M. Villain et de M. le duc de Broglie.

M. LE DUC DE BROGLIE dit que son père a voté la loi de 1850.

M. LE MINISTRE continue la citation empruntée au duc de Broglie et qui interdit aux congrégations le droit d'enseigner.

Puis il passe à une autre citation empruntée cette fois au rapport de M. Thiers en 1854.

En voilà assez, dit-il, pour prouver qu'il n'y a pas incohérence à mêler une question d'association à une question d'enseignement et qu'on peut être libéral en refusant, comme Daunou, la liberté d'enseignement aux Jésuites.

Le ministre dit qu'on a essayé de faire dévier la question; il ne s'agit nullement du patriotisme des élèves des Jésuites et de leurs maîtres, qui s'est affirmé pendant la guerre.

Il s'agit de savoir si l'enseignement donné par la Société de Jésus est conforme aux lois de l'Etat, et si les Bénédictins, les Dominicains, les Jésuites, les autres congrégations (interrompues prolongées) sont conformes à la loi.

Le ministre demande à se reporter pendant quelques minutes. La séance est suspendue à 5 h. 20.

Elle est reprise à 5 h. 33.

M. JULES FERRY dit qu'il en a environ pour une heure et demande le renvoi à demain.

Ce renvoi est prononcé.

Demain séance publique à une heure. Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

INFORMATIONS

Un des derniers pages du roi Charles X, M. le marquis de Rilly, vient de s'éteindre à Paris, à l'âge de soixante-sept ans. Ses obsèques ont eu lieu hier à Saint-Philippe-du-Roule.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a télégraphié à Saint-Petersbourg, aussitôt après la nouvelle de la tentative d'assassinat dont le général Melnikoff a failli être victime, et a chargé notre ambassadeur, le général Chanzy, de féliciter, au nom du gouvernement français, l'honorable général d'avoir échappé à cet attentat.

Les feuilles étrangères se montrent très-sévères dans leurs appréciations sur la révocation du général Vinoy. Elles citent à l'égard des traits principaux de la glorieuse carrière du général et l'une d'elles rappelle la réponse qu'il fit en 1871 aux envoyés de l'empereur d'Allemagne, qui voulait exiger que l'armée allemande pût se rendre aux Invalides en passant sur le pont d'Iéna.

Nous trouvons cette instructive statistique dans Paris-Journal. Elle ne vise que la seule ville de Paris, mais elle peut s'appliquer à toutes les villes de province qui font de la laïcisation d'outre-mer.

Encore le conseil municipal. Il s'agit ici de donner un léger aperçu des avantages qu'il assure aux contribuables parisiens. Prenons seulement la question de l'enseignement. L'augmentation de frais causée par les écoles laïques n'est pas une misère. Juger-en!

En 1877, le budget scolaire de Paris s'élevait à 10,551,546 fr. En 1880, malgré la suppression des sauniers, des subventions aux écoles libres chrétiennes, des livres de prix pour l'instruction religieuse, etc., il est de 12,492,641 fr. L'augmentation est de 2,841,095 fr. près de trois millions.

Le personnel laïque et congréganiste ne coûtait que 3,835,500 fr. le personnel laïque coûtera 5,670,000 fr. La laïcisation augmente les dépenses du personnel de 1,835,500 fr. près de deux millions!

En ce qui concerne la première année, car les instituteurs laïques, eux, ont droit, à des augmentations réglementaires, que n'avaient pas les congréganistes. Il faut donc porter environ 5 millions de plus à la charge de l'Etat, et avec ces 5 millions il y aura plus de cent enfants de plus dans les écoles de Paris.

M. le président de la République a reçu hier dans la matinée, M. le préfet de police ainsi que quelques membres du conseil d'Etat.

M. de Hohenlohe séjournera en France plus longtemps qu'il ne se proposait de le faire en premier lieu. Ainsi, il ne compte quitter Paris qu'après Pâques et, comme son absence de l'ambassade d'Allemagne n'est que temporaire, ne présentera pas ses lettres de rappel à M. le président de la République.

Nous avons annoncé la visite au chef du cabinet de M. le garde des sceaux. Des députés de commerce de Paris, chargés de demander au gouvernement la nomination d'une commission mixte chargée de préparer un projet de réforme de la loi sur les faillites. Hier, cette même délégation a été reçue par M. Gambetta.

M. Gambetta a ajouté qu'il se ferait, en toute occasion, l'interprète des vœux du commerce français et qu'il les appuyerait de toute son influence, attendu que la question est mûre et qu'il est à souhaiter qu'une réforme aussi impatiemment attendue soit réalisée plus rapidement que celle du tarif des douanes.

M. le président de la Chambre a félicité les généraux citoyens qui, par leur initiative privée se sont parvenus à créer un mouvement si utile et à provoquer une enquête aussi importante aujourd'hui la France entière.

M. Gambetta a ajouté qu'il se ferait, en toute occasion, l'interprète des vœux du commerce français et qu'il les appuyerait de toute son influence, attendu que la question est mûre et qu'il est à souhaiter qu'une réforme aussi impatiemment attendue soit réalisée plus rapidement que celle du tarif des douanes.

ROUBAIX-TOURCOING

de la Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 5 Mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. CH. DAUDET, MAIRE.

Assistants: MM. Allart, Scrépel, Fanechon, Labbe-Copin, Thérin, Bourgeois, Dumortier, et Louis Watine-Wattinne, empêchés.

Le Conseil:

Procède à la nomination des deux commissions si-après:

ABATTOIR ASSAINISSEMENT

MM. Vienne, Willem, Renaux, Spel et Caudrelier.

Homologue le traité de gré à gré passé avec le sieur Vandekerckove pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant l'année 1880.

Le procès-verbal constatant la réception définitive des travaux de construction d'une cuve au 2^eme réservoir des eaux de la Lys à Roubaix.

Émet le vœu que le chemin de grande communication n^o 9 soit classé parmi les routes départementales.

Qu'il la lacerne qui existe à l'extrémité ouest de ce chemin entre les lieux dits la Croix-Bianche et les Bois-Blancs soit rectifiée, classée et prolongée à partir de la route nationale n^o 17 jusqu'au chemin vicinal n^o 7 en suivant une ligne droite.

Décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du sieur Cretet, entrepreneur, tendant à être autorisé à employer des pavés autres que ceux indiqués dans le devis pour la mise en état de viabilité des boulevards de Strasbourg et de Beaupaire.

Vote un crédit de 4732 fr. 10 c. pour le paiement des indemnités accordées par le jury d'expropriation à MM. Fiquet-Darville et consorts pour cession de terrain à la voie publique.

Renvoie à l'examen de la commission des finances la demande de patrimonialisation d'un immeuble appartenant aux hospices, formée par le sieur Dendeville Emile.

La demande d'un crédit de 4,345 fr. 95 c. pour paiement d'intérêts dus aux héritiers Duthoit-Perret.

Déclare qu'il n'y a pas lieu de voter le contingent assigné à la ville de Roubaix pour la mise en bon état de viabilité des chemins d'intérêt commun n^o 24 de Lannoy à Baisieux.

Renvoie à la Commission des écoles la demande du sieur Carpentier tendant à obtenir l'admission gratuite de sa fille à l'Institut Sacré-Cœur.

Sur le rapport de la Commission des finances présenté par M. Funck.

Vote une bourse à l'école des Beaux-Arts en faveur du jeune Lefebvre, élève peintre, sous la réserve que cette bourse sera renouvelée chaque année si les notes fournies sur cet élève par le directeur de ladite école sont favorables. La même mesure sera applicable à tous les élèves boursiers de la ville indistinctement.

Le procès-verbal de réception définitive des travaux d'établissement d'une 3^e machine à l'usine de Bousbecques.

Le procès-verbal des expériences faites pour connaître le rendement de la consommation de houille de cette machine.

Sur le rapport de la commission de la voirie présentée par M. Willem.

Déclare qu'il y a lieu de mettre en adjudication publique les travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1880, 1881 et 1882, et approuve les bordereaux des prix dressés par M. l'ingénieur-directeur des travaux.

Vote un crédit de 16,000 fr. pour le pavage des trottoirs de l'église du Saint-Séverin et le remplacement des pavés du parvis de l'église Notre-Dame.

Pour répondre aux propositions de MM. Deubuisne et Dumortier, déclare que la demande d'amélioration des diverses rues reconnues et non reconnues de la ville sera favorablement accueillie, quand ces rues auront la largeur réglementaire et que les demandes seront faites en conformité des règlements de voirie.

Adopte l'avis favorable au classement, parmi les voies publiques de la ville, de la rue dite de Courtrai.

Adopte la proposition de M. l'ingénieur directeur des travaux au sujet des égouts du village.

Sur le rapport de la Commission des grands travaux.

Déclare qu'il y a lieu de prendre en considération la pétition des habitants du quartier Nord en ce qui concerne la construction de marchés à Roubaix, maintient les décisions précédemment prises relativement au prolongement du Boulevard de Tourcoing jusqu'au chevet de l'église Notre-Dame.

Renvoie à l'examen de la Commission de la voirie la pétition déposée par M. Bonne tendant à obtenir l'éclairage de la rue Pierre de Roubaix prolongée.

Le Secrétaire, P. FLIPO.

La lettre suivante a été adressée aujourd'hui à M. Gustave Simon, directeur-gérant du journal le Petit Nord:

«Roubaix, 6 mars 1880.

«Monsieur,

«Dans son numéro de ce matin, le Petit Nord imprime les lignes suivantes d'un correspondant de Roubaix qui a bien soin de ne pas se nommer:

«Après quelques jours de réflexion, l'organe des réactionnaires de Roubaix s'est décidé à faire connaître à ses lecteurs un comité ad hoc des écoles laïques existant.

«Mais nous confier ne s'est pas borné à cela. Il a publié, en outre, une prétendue commission de l'enseignement primaire, dont le concours n'a pas, du reste, été sollicité, qui aurait prié de faire savoir au public qu'il n'y avait rien de tel à souhaiter qu'une réforme aussi impatiemment attendue soit réalisée plus rapidement que celle du tarif des douanes.

«Or, renseignements pris, il est avéré que nul n'a jamais eu l'idée de constituer une commission de l'enseignement primaire, et que le comité ad hoc des écoles laïques n'a jamais existé.

«Ces renseignements pris, il est avéré que nul n'a jamais eu l'idée de constituer une commission de l'enseignement primaire, et que le comité ad hoc des écoles laïques n'a jamais existé.

«Mais cette tentative, comme on le voit, n'aura tourné qu'à la confusion de notre peu scrupuleux confrère.

«Votre correspondant vous a indignement trompé, Monsieur.

«La société de gymnastique l'Antécambre a délégué près de moi l'un de ses membres, M. Paul Souxdorff fils; la Fanfare Delattre m'a envoyé son secrétaire, M. Mouchart-Duforest, qui a été reçu par mon collaborateur, M. Ernest Classe.

«Ces messieurs nous ont priés de constater publiquement que les deux sociétés ne prendraient aucune part à la cavalcade organisée pour l'œuvre du sou des Ecoles laïques.

«Je suis trop habitué à voir les correspondants roubaixiens des feuilles de gauche travestir la vérité des faits, pour m'étonner outre mesure du procédé dont l'un d'eux usait aujourd'hui; la grossièreté de son langage ne saurait non plus m'émouvoir; mais comment, vous, Monsieur, avez-vous pu accueillir, sans en contrôler autrement l'exactitude, une accusation aussi grave, portée contre un confrère dont rien jusqu'ici ne vous a permis, je crois, de suspecter la loyauté?

«Je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre sous la rubrique Roubaix, c'est-à-dire dans la partie de votre journal où vous avez publié votre article d'aujourd'hui, et je vous présente, Monsieur, l'expression de mes sentiments.

ALFRED REBOUX, Propriétaire-rédacteur en chef du Journal de Roubaix.

Une autre rectification a été aussi envoyée au Progrès du Nord qui a cru devoir publier, sous une forme plus adoucie, la même imputation.

Le Journal officiel d'hier publiait un décret désignant les conseillers de préfecture qui rempliraient dans leur département, pendant l'année 1880, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture.

Parmi ces nominations nous remarquons celle de M. Léon Deleporte, conseiller à Cahors.

M. Léon Deleporte est le fils de M. Deleporte-Bayart, adjoint au maire de Roubaix.

Par décision du 30 janvier 1880, M. le ministre de l'Intérieur et des Cultes a approuvé le projet d'organisation de l'inspection médicale des enfants du premier âge et fixe les limites des circonscriptions à attribuer à chaque médecin-inspecteur.

Scrutin sur la demande d'urgence relative au projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Ont voté pour: MM. Giroud, Guillemain, Louis Legrand, Scrépel.

Tous les autres représentants du Nord ont voté contre la demande d'urgence.

M. Corne, sénateur du Nord vient d'être nommé président de la commission chargée de l'examen des propositions de loi de M. Théophile Roussel et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet: 1^o la révision des articles 50, 66, 69 et 271 du code pénal, concernant les mineurs de seize ans; 2^o la révision de la loi du 8 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

On lit dans le Journal officiel: «Le ministre des travaux publics s'est rendu hier à la gare de la Chapelle pour apprécier sur place les causes qui ont pu déterminer l'engorgement et les interruptions de service dont souffre le commerce de Paris et des villes du réseau du Nord.

Il a demandé les renseignements les plus détaillés sur les opérations faites dans la gare de la Chapelle pendant les deux derniers mois.

En attendant que cette enquête permette de porter un jugement sur des faits causés la fois la plus vive et apporté la compensation la plus douce au cœur du vénéral Cardinal qui demande à Dieu de les récompenser par de nouvelles bénédictions pour les dons que leur générosité lui permet de rendre aussi abondants que par le passé.

On lit dans le Semaine religieuse: «On les premiers jours qui ont suivi le vote parlementaire en vertu duquel 5,000 francs étaient retranchés sur le traitement annuel des Archevêques et Evêques de France, la pensée d'une cotisation avait été émise et acceptée par un grand nombre de prêtres du diocèse.

Tous voyaient dans cette mesure moins une protection contre une accusation que l'œuvre d'un homme qui n'aurait pu être jugé qu'après avoir été entendu par ses juges.

«Quelques mots du vénéral Cardinal firent comprendre que cette proposition, dont son cœur était touché, n'aurait cependant pas son approbation.

«Depuis, les Comités catholiques du diocèse ont recueilli auprès de leurs membres les plus favorisés des biens de la fortune une somme de 6,675 francs, que quelques-uns d'entre eux ont venus déposer comme une compensation entre les mains de Son Eminence.

«Ce témoignage nouveau de la foi et de la charité de ses biens-aimés diocésains a été rendu public par le Journal de Roubaix, la plus douce et la plus efficace des compensations la plus douce au cœur du vénéral Cardinal qui demande à Dieu de les récompenser par de nouvelles bénédictions pour les dons que leur générosité lui permet de rendre aussi abondants que par le passé.

Le Conseil du diocèse de Cambrai pour l'œuvre des Ecoles d'Orient a publié son compte-rendu des recettes de l'année 1878. Ces recettes se sont élevées à la somme de 33,318 francs, dont 10,017 fr. c'est-à-dire près du tiers, recueillis par le Comité de Tourcoing.

Dans sa dernière séance, la Société des agriculteurs du Nord a voté des remerciements à M. le sénateur Testelin et à M. le préfet du Nord qui avaient bien voulu accompagner les délégués de la Société dans une tournée d'inspection dans les départements des finances et de l'agriculture, pour demander l'abaissement de la taxe des sucres.

L'enquête se poursuit toujours à propos du crime de la Passerelle Nauda.

Toutes les pièces à conviction sont rassemblées. Parmi elles, se trouvent les objets achetés par Delplanque, avec l'argent du crime, soit pour lui, soit pour sa fiancée. En voici la liste.

Objets saisis chez Delplanque: 3 toiles à matelas, 4 essuie-mains, 4 chemises de femme, 2 chemises d'enfants, 1 coupon de molleton, 1 coupon d'étoffe écossaise, 1 chemise d'homme en toile de Vichy, 1 cravate, 2 paires de draps, 1 parapluie de soie bleue, 1 casquette de drap noir, 2 habillements complets de drap noir, 1 porte-cigares en cuivre, avec figurine représentant une tête de femme, 1 boîte d'allumettes bougie, 1 parure complète d'homme comprenant: 4 boutons de chemise en or, 2 paires de boutons de manchettes en or, une bague chevalière en or, une montre et une chaîne d'or.

Objets saisis chez Lawrence Desmaretz: 3 toiles à matelas, 1 coupon de toile blanche pour draps de lit, 1 coupon de mérinos pour robe, 3 coupons de toile bleue pour tabliers, 3 coupons de doublure, 1 coupon de moiret, 1 coupon de mérinos pour tablier, 1 coupon d'orléans, 1 chemise de toile de Vichy, 2 coupons de flanelle de couleur, 1 coupon de flanelle blanche, 1 ceinture de mérinos bleu, 2 mouchoirs de couleur, 6 mouchoirs de batiste, 1 col et des manchettes de femme, 1 caleçon, 1 clyso-pompe, 2 jupons blancs, 1 garniture de cou en dentelle, 1 paire de gants, 1 cravate, 1 paire de boucles d'oreille, 1 baguette à canne en or, 1 cassette de palissandre, 2 pantalons, 2 jaquettes, 2 gilets.

Enfin les deux malles où tout ces objets étaient renfermés.

Les opérations du conseil de révision pour la classe de 1879 commenceront le 29 mars et se termineront le 16 juin.

M. Varroy, ministre des travaux publics, vient de nommer la commission chargée de diriger cette année dans le département du Nord, les examens du 1^{er} degré pour l'admission à l'emploi de conducteur des ponts-et-chaussées.

Cette commission est composée de MM. Eryard Desvergues, ingénieur en chef, Grépin et Boulangier, ingénieurs.

Les examens auront lieu le 15 mars.

Le budget de la ville de Lille pour 1880 vient d'être approuvé par M. le ministre des travaux publics tel qu'il a été voté par le Conseil municipal.

Les examens pour le brevet de capacité se sont terminés jeudi. Ils ont donné les résultats suivants:

Inscrits, 189; présentés aux épreuves écrites, 178; admis aux épreuves orales 37; aspirants reçus définitivement 30.

Baillet, Wuot, Thieuleux, Macke, Gourdin, Cornaille, Leveaux, Leulle, Couffignal, Laurent, Lorycke, Carde, Thieffry, Nizart, Brouilly, Joveniaux, Martel, Jung, Dhelin, Boddart, Brame, Wiart, Brandelet, Baudoux, Berthelon, Wallet, Malfait, Boise, Marion, Willerval.

Un tailleur de pierres, Jules Masin, est tombé hier, d'un échafaudage sur lequel il travaillait dans une maison en construction, boulevard de Strasbourg. Dans sa chute, il se fractura le poignet de la main droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Degand, Jules Masin a été conduit à l'hôpital.

Dans la journée d'hier, une autre personne, Mme Sophie Payen, a été aussi admise d'urgence à l'hôpital. Cette malheureuse femme avait glissé sur un trottoir de la rue de Mouvaux et s'était fracturé la cheville du pied droit.

Un cadavre, celui d'un ouvrier de ferme du Blanc-Seau, Joseph Baert, âgé de 57 ans, a été retiré, hier, du canal de Roubaix, près du pont Tourain. Cet homme était disparu depuis le 15 janvier dernier.

Incendie rue de Juliers. La cloche d'alarme s'est fait entendre, cette nuit, à Lille. C'était un incendie qui venait de déclarer rue de Juliers, n^o 99, dans l'épicerie de M. Legougeux-Plameter, connue sous l'enseigne: à l'épicerie bleue.

Le feu a pris vers trois heures et demie du matin dans le magasin du rez-de-chaussée et s'est propagé avec une rapidité effrayante.

A cinq heures on était maître de l'incendie. Les dégâts sont importants. On estime que les quatre murs de l'immeuble incendié et toutes les marchandises ont été détruites.

La perte est évaluée à 20,000 francs pour les épiceries et 22,000 francs pour les bâtiments, dans la filature de M. Droulers, rue du Croquet, à Lille. Le nommé Edouard Demey, ouvrier cardeur, ayant commis l'imprudence de nettoyer sans précaution pendant la marche, a été entraîné dans le carde et broyé en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Quand ses camarades sont accourus pour le dégager, le malheureux avait cessé de vivre et son corps, depuis la tête jusqu'aux jambes, était complètement réduit en bouillie et c'est à grand-peine qu'on a pu arracher les lambeaux de chair qui étaient restés collés au métier.

Demey n'était âgé que de 18 ans et demeurait avec ses parents, rue des Vachers.

Le bruit court que la date du tirage de la tombola Franco-Espagnole serait remise du 10 au 15 mars. Nous ne donnons cette nouvelle que sous toutes réserves.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'être autorisée à approuver sur son réseau les travaux suivants:

Construction d'un réfectoire pour les mécaniciens, à la gare de Douai; construction d'une fosse à piquer le feu, dans la gare Saint-Sauveur; amélioration du service de levage à la gare de Somain; allongement des voies d'accès aux dépôts des machines de la gare d'Hazebrouck; remplacement d'une plaque tournante de 3 m. 40 par une plaque de 4 m. 20 dans la gare de Dunkerque.

Les représentations du Théâtre de Lille, si calmes depuis plusieurs années, sont venues à nouveau à troubler le public par un incident tumultueux. Jeudi dit l'Echo du Nord au troisième acte des Huguenots, le duo venait d'être chanté de façon déplorable, quelques amis maladroits n'en ont pas moins tenu à applaudir à outrance, les sifflets ont protesté et cette fois ils avaient raison.

Naturellement les applaudissements ont redoublé et le tumulte s'est prolongé quelque temps.

Il faut que la passion de la bonne musique de la justesse des sons diminue à Lille, pour qu'une partie de la salle applaude une exécution aussi faible. Une ville qui en 1857, comme en 1878, est la première à prix aux expositions universelles devrait se montrer plus jalouse de sa bonne réputation musicale.

Si les Huguenots étaient souvent massacrés comme ils l'ont été hier, nous comprendrions que le public se désintéressât des grandes œuvres musicales aussi mal interprétées; le triomphe de l'opérette serait désormais assuré. Mais par ce bien pour développer ce genre de spectacle que la municipalité lilloise s'impose chaque année un sacrifice de 50,000 francs?

Dans son audience du 4 mars 1880, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 22 condamnations s'élevant à 196 francs d'amende et 5 jours de prison.

Infraction à la police des chemins vicinaux 2

Jeu de hasard sur la voie publique 4

Baricade non éclairée la nuit 2

Embaras de la voie publique 1

Vente de combustibles sans poids ni bascule 1

Avoir sommé aux portes sans nécessité 1

Abandon de voiture 2

Trèsse manifeste 3

Tapage injurieux, nocturne et violences légères 8

Total 22

De prompts secours le rappelleront à la vie. Sa blessure n'est pas grave.

«BOULONNE. — M. Lefranc, sculpteur (prix de Rome en 1870, lauréat de la médaille de 3^e classe en 1874), a terminé le statue de Frédéric-Sauvage, le premier applicateur de l'hélice à la navigation, qui doit être placée sur la place de Boulogne portant ce nom.

«AVESNES. — Jeudi, le sieur Dominique (Auguste), cordonnier, âgé de 35 ans, domicilié à Avesnes, est tombé d'une hauteur de 15 à 20 mètres dans nos anciennes fortifications, derrière l'arsenal, au lieu dit la Perche à l'Oiseau. Son état est désespéré. Au moment de sa chute, les tambours et clairons de la garnison saisisrent répétition dans le plat fossé et deux militaires furent atteints par le corps de Dominique. L'un d'eux est grièvement blessé, l'autre à la nez cassé.

DUNKERQUE. — On écrit de Dunkerque que le longeur Jeanne Victorine, après avoir luté pendant deux nuits et un jour contre la tourmente, s'est rendu au port dans la nuit du 4 avec son équipage épuisé. Il a louvoyé tout le temps pour regagner le port, après avoir perdu ses trois ancres et ses chaînes, en ses voiles déchirées, son guindeau arraché et son bout de dehors brisé.

CALAIS. — Un marin du nom de Victor Valois, embarqué à bord d'un bâtiment parti tout récemment pour la pêche d'Oggers-Banck a été emporté par un violent coup de mer. Il laisse une veuve chargée de six enfants, dont le plus jeune n'a que vingt mois.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du